

FICHE DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT D’UTILISATION

1 - Demandeur

- Nom (ou raison sociale).....
- Prénom.....
- Adresse.....
.....
- N° Siret.....
- Téléphone Courriel.....

2 - Manifestation

Type de manifestation.....

Date.....

Heure.....

Nombre de personnes attendues.....

3 - Locaux et équipements mis à disposition

Capacité d’accueil = 40

Equipements :

- **Salle 45m² :**
 - **10 tables**
 - **40 chaises**
- **Kitchenette 4m²**
 - réfrigérateur
 - évier

L'utilisateur s'engage à respecter la destination prévue du local ainsi que la durée d'utilisation du local en conformité avec les informations indiquées dans le contrat de location.

A l'entrée dans les locaux, l'utilisateur doit :

- prendre connaissance des consignes de sécurité affichées,
- prendre connaissance des consignes de rangement du matériel : tables, chaises
- repérer le matériel de nettoyage mis à disposition

Après utilisation

- les locaux devront faire l'objet d'un nettoyage humide (un matériel de nettoyage est mis à disposition)
- le matériel devra être rangé conformément aux consignes affichées

1-Sécurité

- respect de la capacité d'accueil maximum
- l'utilisateur ne peut utiliser que le matériel mis à disposition
- respect des consignes de sécurité
- prises électriques : 16 A



Attention :

- réchaud à gaz strictement interdit
- chauffage d'appoint strictement interdit
- la location terminée, l'utilisateur devra s'assurer que la salle est fermée en toute sécurité. Il vérifiera que toutes les lumières sont éteintes.

2- Chauffage

L'utilisateur n'a pas à intervenir sur le matériel de chauffage.

3- Environnement, Voisinage

- rangement des véhicules sur les emplacements de stationnement spécifiés
- l'utilisateur jouira de la location du local de manière paisible. Les portes et fenêtres devront être fermées à partir de 22 h afin de respecter le voisinage.
- **la manifestation dans la salle devra être terminée à 1 heure ; pas d'occupant après 1 heures 30.** Les utilisateurs devront veiller à quitter le site sans provoquer de nuisances sonores intempestives.
- L'utilisateur veillera à laisser les extérieurs de la salle en bon état de propreté (ramassage des papiers et débris divers)
- Seule sonorisation autorisée : appareil lecteur CD ou enceinte portable
- Les animaux sont interdits dans la salle et sur les extérieurs.

4- Gestion des déchets déficiente

L'utilisateur devra veiller à trier ses déchets (papiers non froissés, emballages plastiques recyclables ; verres ; autres déchets)

5- Mesures en cas de non-respect du règlement de mise à disposition

- a- Ménage non effectué correctement
Rangement non conforme du mobilier
Non remise en état de propreté des extérieurs de la salle
Gestion des déchets déficiente
↳ **Facturation d'un volume horaire de ménage**
- b- Non respect du voisinage (nuisances sonores intempestives)
↳ **Retenue sur la caution**
- c- Retard dans la remise des clés
↳ **Retenue forfaitaire de 15 €**
- d- Dépassement de la tranche horaire d'utilisation prévue au contrat : **il pourra être facturé une journée supplémentaire**

Je/Nous soussigné(ons), M (Mme) _____

Certifie(nt) avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et s'engage(nt) à le respecter.

Fait à _____

, le _____
Signature